



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 août 2005
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-neuvième session**

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

Points 96, 97 et 148 de l'ordre du jour

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international**

**Note verbale datée du 12 août 2005, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte des recommandations adoptées lors du Séminaire national sur les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, tenu au Caire les 21 et 22 décembre 2004 (voir annexe).

La Mission permanente de l'Égypte serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir porter lesdites recommandations à l'attention de l'Assemblée générale, au titre des points 96, 97 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 12 août 2005,
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

**Séminaire national sur les instruments juridiques
de lutte contre le terrorisme**

**Le Caire, Égypte
21 et 22 décembre 2004**

**Recommandations
Le 22 décembre 2004**

Nous, participants au Séminaire national sur les « instruments juridiques de lutte contre le terrorisme », tenu au Caire en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les 21 et 22 décembre 2004;

Exprimant notre appréciation des rapports étroits de coopération entre les autorités gouvernementales égyptiennes chargées de l'application des lois et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la poursuite d'un but commun qui vise à renforcer la stabilité politique et sociale et la sécurité nationale et internationale face aux dangers croissants du terrorisme international qui constitue une dangereuse menace pour la paix, la sécurité, la stabilité des régimes démocratiques et la jouissance paisible des droits de l'homme;

Rappelant les résolutions du Conseil de sécurité sur les menaces qui affrontent la paix et la sécurité internationales du fait du terrorisme, en particulier les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004) et 1566 (2004) qui réaffirment qu'il est impératif de combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

Réaffirmant que toutes les mesures prises pour la lutte contre le terrorisme doivent être conformes au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et des réfugiés, le droit international humanitaire et les normes de la légalité dans la procédure pénale;

Reprenant les termes de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité sur la nécessité d'approfondir le dialogue en favorisant une meilleure compréhension entre les civilisations afin d'empêcher le dénigrement systématique des autres religions et cultures, et poursuivre l'action en vue de régler les conflits régionaux non résolus et dont le maintien alimente le sentiment de frustration qui engendre des réactions de haine entre les hommes;

Réaffirmant qu'il ne suffit pas de lutter contre le terrorisme par les seules mesures sécuritaires, mais que celles-ci doivent être accompagnées d'un plan préventif médiatique et culturel qui vise à éradiquer l'extrémisme et la haine en vue de faire régner une « culture du dialogue », et soulignant le rôle que peuvent jouer les institutions religieuses, éducatives et les médias pour consolider la sécurité culturelle dans la société;

Convaincus que les Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la lutte antiterroriste et l'élaboration d'un consensus international à cet effet, et apprécions l'assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de promouvoir les législations nationales afin de les rendre compatibles avec les instruments internationaux de lutte antiterroriste, et la formation technique de praticiens de la coopération internationale requise dans le but d'engager une lutte efficace contre les actes terroristes conformément aux normes de la légalité internationale;

Rappelant le rapport du Président du « Groupe de personnalités sur les menaces, les défis et le changement », présenté au Secrétaire général des Nations Unies en date du 1^{er} décembre 2004 disposant que le terrorisme s'en prend aux valeurs qui constituent l'essence même de la Charte des Nations Unies : respect des droits de l'homme, primauté du droit; règles de la guerre qui protègent les civils; tolérance entre les peuples et les nations et règlement pacifique des conflits. Le terrorisme se nourrissant du désespoir, des humiliations, de la pauvreté, de l'oppression politique, de l'extrémisme et des violations des droits de l'homme; il se trouve un terrain dans les contextes de conflit régional; et il fait son lit de l'incapacité des États à maintenir l'ordre public;

Reprenant les propositions du rapport susmentionné demandant la mise en place d'une stratégie globale qui intègre des mesures contraignantes tout en les dépassant. L'Organisation des Nations Unies, sous l'impulsion de son Secrétaire général, devrait promouvoir cette stratégie globale, qui suppose :

- a) La dissuasion, l'inversion des causes du ferment du terrorisme, notamment par la promotion des droits sociaux et politiques, de la primauté du droit et de la réforme démocratique, la cessation des occupations et la prise en compte des grandes doléances politiques; la lutte contre la criminalité organisée; la réduction de la pauvreté et du chômage; et l'arrêt de l'effondrement des États;
- b) Des actions de lutte contre l'extrémisme et l'intolérance, notamment par l'éducation et la promotion du débat public;
- c) La mise en place de meilleurs instruments de coopération mondiale contre le terrorisme, dans un cadre juridique respectueux des libertés civiles et des droits de l'homme;
- d) Le renforcement des capacités de l'État afin d'empêcher le recrutement et les opérations de terroristes;
- e) Le contrôle des matières dangereuses et protection de la santé publique.

Prenant note de la proposition faite pour la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies afin de créer un consensus sur le thème de la lutte contre le terrorisme, notamment sa définition et l'examen des moyens susceptibles de l'éradiquer avec efficacité.

Adoptons ce qui suit :

Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, moyens et manifestations, et refus de le qualifier d'infraction politique, encourageons les efforts déployés pour l'arrêt d'actes terroristes à tous les niveaux bilatéral, régional et international; œuvrons pour que les auteurs de ces actes soient déférés devant la justice, et soutenons les efforts de toutes les parties en vue d'empêcher l'utilisation de leurs

territoires par les organisations terroristes dans des buts de recruter des agents ou d'acquérir des armes ou du financement;

Refusons que la Convention de Genève de 1981 sur les réfugiés soit utilisée comme base de protection des auteurs d'actes terroristes, et préconisons la prise de toutes les mesures adéquates, conformément au droit international et aux législations nationales, avant d'octroyer le statut de réfugié;

Exhortons les États à la coopération et la coordination dans l'examen des requêtes d'extradition des éléments terroristes en fonction de la gravité des actes qui leur sont imputés, et empêcher les terroristes de jouir de l'impunité en appliquant, le cas échéant, la règle *aut dedere, aut judicare*;

Condamnons les déviations consistant en l'utilisation du terrorisme pour discréditer des religions ainsi que leurs adeptes;

Nous félicitons de la ratification par l'Égypte de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son premier Protocole additionnel, saluons la ratification de la Convention contre la corruption et les efforts en vue de la ratification des conventions internationales pour la lutte contre le terrorisme; et la mise en place d'un arsenal législatif, judiciaire et de sécurité adéquat, pour la mise en vigueur des dispositions de ces instruments internationaux;

Attachons une importance particulière à la promotion des lois dans le domaine de la coopération judiciaire internationale, et poursuivons les efforts de modernisation législative conforme à l'évolution sur la scène internationale et œuvrons pour la mise en vigueur des instruments pour la lutte antiterroriste ratifiés par l'Égypte en s'inspirant du guide élaboré à cet effet par les soins de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

Prenant note du projet de guide pour l'incorporation législative et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme élaboré par l'ONUDC et demandant sa plus large diffusion dans sa forme définitive; demandons la création et la diffusion d'un manuel de formation relatif à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme à l'usage des praticiens des systèmes de justice pénale;

Attribuons un intérêt particulier à la diffusion des valeurs d'une « culture du dialogue » et le rejet de l'extrémisme par le biais de programmes adéquats dans les médias, les programmes d'éducation dans les établissements éducatifs et religieux;

Nous nous félicitons de l'apport de la « Commission nationale pour la coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme » aux efforts nationaux et internationaux de la lutte contre le terrorisme, et œuvrons pour le développer en lui fournissant les moyens nécessaires pour répondre aux besoins croissants de lutte antiterroriste tels que la création d'organismes auxiliaires ainsi qu'un centre de documentation des références juridiques, politiques et stratégiques en matière de lutte antiterroriste;

Favorisons la tenue de rencontres communes entre les mécanismes nationaux de coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme en vue de promouvoir leurs potentialités et coordonner leurs activités dans la réalisation des objectifs stratégiques de lutte antiterroriste à tous les niveaux;

Demandons la création d'un centre régional de formation au sein du Bureau régional de l'ONUUDC afin de promouvoir la formation de professionnels des systèmes de justice pénale pour la lutte contre la criminalité organisée et les activités criminelles qui s'y rapportent telles que le terrorisme et la corruption;

Soutenons le Plan d'action du Bureau régional des Nations Unies pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord pour la drogue et le crime;

Favorisons les modalités de coopération bilatérale, régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme, la conclusion de conventions et la création de mécanismes adéquats à cet effet, l'intensification du dialogue et l'échange d'expériences et d'informations aux niveaux bilatéral, régional, sous-régional et international par le moyen de rencontres, séminaires spécialisés en vue de renforcer les moyens de coopération entre les autorités concernées;

Soutenons les mesures prises pour éradiquer toutes les formes de financement du terrorisme, y compris le gel des avoirs et biens utilisés dans des activités terroristes, la surveillance des flux de ces avoirs, procéder à leur saisie et confiscation conformément aux normes juridiques établies à cet effet;

Apportons un soutien complet aux victimes du terrorisme, et favoriser les efforts internationaux déployés en vue de leur procurer une assistance matérielle et sociale.
